

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREDERICTON

Date : lundi 25 juillet 2022 à 19 h 30
Lieu : salle du conseil municipal et conférence en ligne

Membres du conseil présents : Kate Rogers, mairesse
Greg Ericson, maire adjoint
Margo Sheppard, conseillère municipale
Mark Peters, conseiller municipal
Bruce Grandy, conseiller municipal
Jocelyn Pike, conseillère municipale
Steven Hicks, conseiller municipal
Eric Megarity, conseiller municipal
Kevin Darrah, conseiller municipal
Ruth Breen, conseillère municipale
Jason LeJeune, conseiller municipal
Henri Mallet, conseiller municipal (Zoom)

Membre absent : Cassandra LeBlanc, conseillère municipale

Membres du personnel : Jennifer Lawson, secrétaire municipale / directrice adjointe – Affaires juridiques, Bureau de la secrétaire et Ressources humaines
Jane Blakely, directrice – Affaires juridiques, Bureau de la secrétaire et RH
Michelle Brzak, avocate de la municipalité (Zoom)
Ken Forrest, directeur – Planification et Aménagement
Dylan Gamble, directeur – Ingénierie et Opérations
David Seabrook, directeur – Loisirs, Tourisme et Mobilisation communautaire (Zoom)
Alicia Keating, directrice adjointe – Services généraux, et trésorière de la municipalité (Zoom)
Brad Cameron, directeur adjoint – Sécurité publique, Communications et Services de sécurité (Zoom)
Marcello Battilana, gestionnaire – Planification urbaine
Meredith Gilbert, gestionnaire, Transport en commun et Stationnement
Wayne Knorr, gestionnaire – Communications
Giselle Goguen, gestionnaire – Communications stratégiques et participation communautaire (Zoom)
Doreen Nakhle, secrétaire de séance
Jessica Sharpe, commis intermédiaire
Elizabeth Murray, commissaire municipale
Graham Nickerson, Inclusion sociale
Kyle Rostad, gestionnaire – Achats et Services à la clientèle (Zoom)

Meredith Gilbert, gestionnaire – Transport en commun et Stationnement (Zoom)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Kate Rogers, ouvre la séance extraordinaire à 19 h 35.

MOMENT DE RÉFLEXION

Madame la mairesse profite de ce moment pour donner lecture de la reconnaissance territoriale :

Je reconnais que cette séance du conseil municipal de Fredericton a lieu sur le territoire traditionnel des Wolastoqey. Le territoire du peuple wolastoqik est reconnu dans les traités de paix et d'amitié visant à établir une relation permanente de paix, d'amitié et de respect mutuel entre des nations égales. Le fleuve qui traverse notre ville est connu sous le nom de Wolastoq, le long duquel vivaient les Wolastoqiyik, « le peuple de la belle et généreuse rivière ».

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par : Greg Ericson, maire adjoint

Appuyé par : Steven Hicks, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 juillet 2022 du conseil municipal soit adopté moyennant l'ajout dans Résolutions en bloc du point 5.12, Lettre au caucus régional : Examen de la formule de subvention de financement et de péréquation communautaires.

ADOPTÉ

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré par les membres du conseil municipal.

RÉSOLUTIONS EN BLOC

Proposé par : Kevin Darrah, conseiller municipal

Appuyé par : Jocelyn Pike, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton approuve collectivement les points présentés dans les résolutions en bloc.

AUTRES QUESTIONS

Proclamation du 230^e anniversaire de l'exode des loyalistes noirs 2022

IL EST RÉSOLU QUE la proclamation du 230^e anniversaire de l'exode des loyalistes noirs 2022 soit reçue et versée au dossier.

Proclamation du Jour de l'émancipation – 1^{er} août 2022

IL EST RÉSOLU QUE la proclamation du Jour de l'émancipation soit reçue et versée au dossier.

Modification administrative de l'arrêté n^o R-6, Arrêté portant réglementation des propriétaires et exploitants de taxi de The City of Fredericton

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne à la Division juridique de modifier l'arrêté n^o R-6, Arrêté portant réglementation des propriétaires et exploitants de taxi de Fredericton, comme suit :

1. En déplaçant les quatre paragraphes suivants de l'article 5 Obligations du chauffeur de taxi à l'article 11 Interdictions :
 - 5.02 Le chauffeur de taxi conserve une apparence propre et soignée pendant qu'il exploite un taxi et s'abstient notamment de porter des chemises sans manche, des vêtements rapiécés ou des vêtements affichant des logos ou slogans publicitaires, sauf ceux de la personne, corporation, association ou société de personnes pour laquelle il travaille.
 - 5.03 Un chauffeur de taxi doit garder son permis de chauffeur de taxi bien en vue en tout temps.
 - 5.04 Le chauffeur de taxi s'abstient d'utiliser un langage offensant, insultant ou obscène.
 - 5.06 Aucun chauffeur de taxi ne doit ramasser des passagers supplémentaires, sauf dans les cas d'un trajet partagé ou trajet combiné.
2. En incluant ces ajouts à l'article 11 Interdictions et à l'article 15 Infractions.

Festival de la fierté 2022

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton accorde par la présente à Fierté Fredericton Pride une exemption au paragraphe 5.01(6) de l'arrêté n^o S-17, Arrêté concernant les nuisances sonores, pour les événements qui auront lieu dans le cadre de la Semaine de la fierté de Fredericton le samedi 13 août 2022, de 12 h à 1 h, et le dimanche 21 août, de 15 h à 20 h, sous réserve du respect des recommandations du personnel municipal.

Balade dans la capitale 2022

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton accorde par la présente au Nashwaaksis Lions Club une exemption au paragraphe 5.01(6) de l'arrêté n° S-17, Arrêté concernant les nuisances sonores, pour les événements qui se déroulent dans le cadre du Balade dans la capitale qui aura lieu dans le stationnement de la paroisse St. Anthony's de 10 h à 14 h le samedi 13 août 2022.

Nomination de la conseillère Jocelyn Pike au conseil de NBEX

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton nomme la conseillère municipale Jocelyn Pike au conseil de NBEX , pour un mandat débutant le 25 juillet 2022 et expirant le 12 juin 2023.

Nominations d'agents d'exécution d'arrêtés sur le terrain de l'hôpital Dr Everett Chalmers

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise, nomme et désigne Christopher Wilson Hunter, agent d'exécution d'arrêtés (entrée en fonction immédiate) conformément à l'article 72 de la *Loi sur la gouvernance locale* et au paragraphe 14(3) de la *Loi sur la Police* afin qu'il administre et exécute les arrêtés suivants dans les limites territoriales de Fredericton :

- Arrêté n° R-6, Arrêté portant sur la réglementation des propriétaires et exploitants de taxi de Fredericton, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté n° S-9, Arrêté visant à prévenir les nuisances, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté n° S-15, Arrêté sur les zones d'incendie de la ville de Fredericton et les modifications afférentes;
- Arrêté n° T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté n° T-6, Arrêté concernant les autobus publics, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté n° T-7, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté no T-8, Arrêté concernant l'interdiction de flâner et de mendier sur le territoire de Fredericton, et les modifications s'y rattachant;

QUE le conseil municipal de Fredericton autorise, nomme et désigne Russell William Thomas Denney, Jared Brandon Harris, Davan Ganong Cloney, Basma Tchitoula Bitar, Eric Joseph Lanteigne, Sophie Rachelle Poirier, Taylor Whitehouse, Paul William Sibley, et Isaac Daniel Peter Smithagents d'exécution d'arrêtés (entrée en fonction immédiate) conformément à l'article 72 de la *Loi sur la gouvernance locale*

et du paragraphe 14(3) de la *Loi sur la police* afin qu'ils exécutent et appliquent les arrêtés sur les terrains de l'hôpital Dr Everett Chalmers :

- Arrêté n° S-15, Arrêté sur les zones d'incendie de la ville de Fredericton et les modifications afférentes;
- Arrêté n° T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation et les modifications s'y rattachant;

QUE ces nominations se poursuivront jusqu'à ce que Christopher Wilson Hunter cesse d'être employé au détail 1231 du Corps canadien des commissionnaires, et jusqu'à ce que Russell William Thomas Denney, Jared Brandon Harris, Davan Ganong Cloney, Basma Tchitoula Bitar, Eric Joseph Lanteigne, Sophie Rachelle Poirier, Taylor Whitehouse, Paul William Sibley et Isaac Daniel Peter Smith cessent d'être employés comme agents de sécurité à l'hôpital régional Dr Everett Chalmers, ou jusqu'à ce que les nominations en vertu de la présente résolution soient annulées par le conseil municipal, selon la première éventualité.

Nomination d'un agent d'exécution d'arrêtés – Nathan Gee

ATTENDU QUE la *Loi sur la gouvernance locale* confère au conseil municipal le pouvoir de nommer des agents d'exécution des arrêtés pour l'administration locale;

IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton autorise, nomme et désigne Nathan Gee agent d'exécution d'arrêté (entrée en fonction immédiate) conformément à l'article 72 de la *Loi sur la Police*, pour faire exécuter les arrêtés suivants dans les limites territoriales de Fredericton :

- Arrêté n° R-1, Arrêté sur la construction, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté n° R-2, Arrêté relatif aux normes d'entretien et d'occupation des résidences, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté n° R-5, Arrêté concernant les travaux de plomberie, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté n° W-2, Arrêté réglementant les réseaux d'eau et d'égouts, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté n° W-4, Arrêté visant à réglementer la collecte et l'élimination des ordures et autres matières, et les modifications s'y rattachant;

QUE cette nomination reste en vigueur jusqu'à ce que Nathan Gee ne soit plus employé par la Ville de Fredericton ou jusqu'à ce que sa nomination soit annulée par le conseil municipal, selon la première éventualité.

Date de l'audience publique – 58, promenade Rosewood

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton ordonne, par la présente, que la demande d'aménagement relative au 58, promenade Rosewood soit déférée à la réunion du 17 août 2022 du Comité consultatif sur l'urbanisme pour obtenir son opinion; que soient remplies les exigences en matière d'avis public de l'article 111 de la *Loi sur l'urbanisme*; **QUE** l'arrêté approprié visant à modifier l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton soit préparé; **QUE** l'audition des oppositions ou appuis au projet d'arrêté ait lieu à la séance ordinaire du conseil, le lundi 22 août 2022 à 19 h 30.

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'URBANISME

100, promenade Riverview – Plan provisoire de lotissement (Eric Hicks)

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve par la présente qu'un montant équivalant à 8 % de la valeur marchande du terrain affecté au lotissement afin de créer un lot de zone résidentielle un (R-1) au 100, promenade Riverview, soit reçue conformément à l'arrêté n° Z-4, Arrêté de lotissement.

RAPPORTS DU COMITÉ PLÉNIER

Vérification de dispositifs anti-retour d'eau – adjudication de contrat découlant de la DP 22-29

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve par la présente l'adjudication du contrat découlant de la demande de propositions P22-29, Vérification de dispositifs anti-retour d'eau, à Consolidated Services Ltd., fournisseur ayant obtenu la note la plus élevée et répondant aux exigences concernant la fourniture de vérifications annuelles des dispositifs anti-retour d'eau dans les installations municipales, comme indiqué dans la demande de propositions, pour une durée de cinq (5) ans commençant le 1^{er} août 2022 et se terminant le 31 juillet 2027;

QUE le conseil municipal approuve et autorise par la présente l'entente entre la Ville de Fredericton et Consolidated Services Ltd. (l'« entente ») concernant la fourniture de vérifications annuelles des dispositifs anti-retour; **QUE** la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'entente au nom de la municipalité ainsi que les autres documents juridiques nécessaires pour faciliter l'exécution de cette résolution.

Lettre au Caucus régional : Examen de la formule de subvention de financement et de péréquation communautaires (point ajouté)

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve par la présente l'intention du projet de lettre adressée au caucus régional de Fredericton concernant l'examen du financement communautaire et de péréquation et autorise la mairesse à envoyer la lettre ci-jointe au nom du conseil municipal.

ADOPTÉ

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbaux des séances ordinaires des 28 mars et 11 avril 2022

Proposé par : Mark Peters, conseiller municipal

Appuyé par : Ruth Breen, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve par la présente les procès-verbaux des séances ordinaires des 28 mars et 11 avril 2022.

ADOPTÉ

PREMIÈRE ET DEUXIÈME LECTURES D'ARRÊTÉS

Arrêté n° R-6.6 (modifications administratives apportées à l'arrêté portant réglementation des propriétaires et exploitants de taxi)

Arrêté n° R-6.6, Arrêté modifiant l'arrêté n° R-6, Arrêté portant réglementation des propriétaires et exploitants de taxi de The City of Fredericton

- Première lecture de l'arrêté n° R-6.6, par titre
- Deuxième lecture de l'arrêté n° R-6.6, par titre

Proposé par : Bruce Grandy, conseiller municipal

Appuyé par : Margo Sheppard, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton procède à la première lecture par titre de l'arrêté n° R-6.6, Arrêté modifiant l'arrêté n° R-6, Arrêté portant réglementation des propriétaires et exploitants de taxi de The City of Fredericton.

ADOPTÉ

Proposé par : Bruce Grandy, conseiller municipal
Appuyé par : Margo Sheppard, conseillère municipale

QUE le conseil municipal de Fredericton procède à la deuxième lecture par titre de l'arrêté n° R-6.6, Arrêté modifiant l'arrêté n° R-6, Arrêté portant réglementation des propriétaires et exploitants de taxi de The City of Fredericton.

ADOPTÉ

Arrêté n° Z-5.268 – 250, rue Lian – Rezonage (Oak Ridge Manufacturing)

Arrêté n° Z-5.268, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton

- Réception du rapport du comité consultatif sur l'urbanisme
- Audition des oppositions et appuis
- Première lecture de l'arrêté n° Z-5.268, par titre
- Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-5.268, par titre

Proposé par : Ruth Breen, conseillère municipale
Appuyé par : Eric Megarity, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton reçoive par la présente le rapport du comité consultatif sur l'urbanisme, daté du 21 juillet 2022, recommandant l'approbation d'une demande de Oak Ridge Manufacturing pour le rezonage de zone multirésidentielle deux (MR-2) à zone multirésidentielle quatre (MR-4) afin de permettre la construction d'un immeuble de 49 appartements sur 5 étages au 250, rue Lian et recommandant l'approbation, sous réserve des conditions.

ADOPTÉ

Audience publique

La secrétaire municipale, Jennifer Lawson, déclare que son bureau n'a reçu aucune lettre d'appui ou d'opposition.

Proposé par : Ruth Breen, conseillère municipale
Appuyé par : Eric Megarity, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton procède à la première lecture par titre de l'arrêté n° Z-5.268, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton.

ADOPTÉ

Proposé par : Ruth Breen, conseillère municipale
Appuyé par : Eric Megarity, conseiller municipal

QUE le conseil municipal de Fredericton procède à la deuxième lecture par titre de l'arrêté n° Z-5.268, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton.

ADOPTÉ

Arrêté n° Z-5.269 – 7, promenade Manhattan – Modification de zone et lotissement (Colpitts Developments)

Arrêté n° Z-5.269, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton

- Réception du rapport du comité consultatif sur l'urbanisme
- Audition des oppositions et appuis
- Première lecture de l'arrêté n° Z-5.269, par titre
- Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-5.269, par titre

Proposé par : Steven Hicks, conseiller municipal

Appuyé par : Greg Ericson, maire adjoint

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton reçoive par la présente le rapport du comité consultatif sur l'urbanisme, daté du 21 juillet 2022, recommandant l'approbation d'une demande de modification de zone faite par Colpitts Developments visant à permettre plus d'un bâtiment résidentiel principal sur un lot de la zone multirésidentielle cinq (MR-5) au 7, promenade Manhattan, sous réserve des conditions.

ADOPTÉ

Audience publique

La secrétaire municipale, Jennifer Lawson, déclare que son bureau n'a reçu aucune lettre d'appui ou d'opposition.

Ken Carr, un propriétaire de bien-fonds résident du secteur, fait part de ses préoccupations concernant le nombre total d'unités de logement et le nombre de chambres à coucher qu'elles comportent ainsi que la circulation dans le secteur. M. Carr se préoccupe également du recul du bâtiment par rapport à la voie publique.

Proposé par : Steven Hicks, conseiller municipal

Appuyé par : Greg Ericson, maire adjoint

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton procède à la première lecture par titre de l'arrêté n° Z-5.269, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton.

ADOPTÉ

Proposé par : Steven Hicks, conseiller municipal

Appuyé par : Greg Ericson, maire adjoint

QUE le conseil municipal de Fredericton procède à la deuxième lecture par titre de l'arrêté n° Z-5.269, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton.

ADOPTÉ

Arrêté n° Z-5.271 – 15-35, rue Acorn – Modification de zone (Dayton Engineering)

Arrêté n° Z-5.271, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton

- Réception du rapport du comité consultatif sur l'urbanisme

Proposé par : Ruth Breen, conseillère municipale

Appuyé par : Jocelyn Pike, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton reçoive par la présente le rapport du comité consultatif sur l'urbanisme, daté du 21 juillet 2022 :

1. **Recommander l'approbation d'une demande de Dayton Engineering, visant à rezoner le bien-fonds des 15-35, rue Acorn, de zone industrielle et commerciale (BI) à zone de corridor commercial 2 (COR-2), sous réserve de conditions;**
2. **Recommander le refus d'une modification de zone visant à permettre des unités d'habitation dans la zone de corridor commercial 2 (COR-2) aux 15-35, rue Acorn.**

ADOPTÉ

Audience publique

La secrétaire municipale, Jennifer Lawson, déclare que son bureau n'a reçu aucune lettre d'appui ou d'opposition.

La personne suivante prend la parole :

- Paul Dayton, le demandeur, fournit des précisions sur l'agencement du projet et la façon dont la décision a été prise.

MOTION DE RENVOI

Proposé par : Greg Ericson, maire adjoint

Appuyé par : Eric Megarity, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le point 7.4, Arrêté n° Z-5.271 – 15-35, rue Acorn – Modification de zone (Dayton Engineering), soit reporté jusqu'à ce que la connexion soit rétablie avec le demandeur pour qu'il puisse prendre part à la séance.

ADOPTÉ

(Madame la mairesse passe au point suivant de l'ordre du jour)

Arrêté n° Z-5.272 – 438, rue Brunswick et 23, rue Sunbury – Modification de zone (Ann Scovil Architect)

Arrêté n° Z-5.272, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton

- Réception du rapport du comité consultatif sur l'urbanisme
- Audition des oppositions et appuis
- Première lecture de l'arrêté n° Z-5.272, par titre
- Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-5.272, par titre

Proposé par : Jason LeJeune, conseiller municipal

Appuyé par : Mark Peters, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton reçoive par la présente le rapport du comité consultatif sur l'urbanisme, daté du 21 juillet 2022, recommandant l'approbation d'une demande de modification de zone faite par Ann Scovil Architect visant à permettre un aménagement comportant un immeuble de 30 appartements dans la zone du centre-ville (CC) aux 438-440, rue Brunswick et 23, rue Sunbury, sous réserve des conditions; QUE l'arrêté n° Z-2.264 soit abrogé.

ADOPTÉ

Audience publique

La secrétaire municipale, Jennifer Lawson, déclare que son bureau n'a reçu aucune lettre d'appui ou d'opposition.

Les personnes suivantes prennent la parole :

- Mark D'Arcy exprime trois préoccupations :
 - Il aimerait voir 20 % d'unités de logement abordable dans l'immeuble.
 - Il aimerait voir plus d'espaces verts.
 - Il voudrait l'assurance que cela ne créera pas un précédent pour les futurs immeubles d'habitation du centre-ville sans que le rez-de-chaussée ne soit commercialisé.
- Ann Scovil, architecte, clarifie la hauteur du bâtiment, car c'est une préoccupation qui a été soulevée au Comité consultatif sur l'urbanisme.

Proposé par : Jason LeJeune, conseiller municipal

Appuyé par : Mark Peters, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton procède à la première lecture par titre de l'arrêté n° Z-5.272, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton.

ADOPTÉ

Proposé par : Jason LeJeune, conseiller municipal

Appuyé par : Mark Peters, conseiller municipal

QUE le conseil municipal de Fredericton procède à la deuxième lecture par titre de l'arrêté n° Z-5.272, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton.

ADOPTÉ

Arrêté n° Z-5.271 – 15-35, rue Acorn – Modification de zone (Dayton Engineering) (suite)

Arrêté n° Z-5.271, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton

- Audition des oppositions et appuis
- Première lecture de l'arrêté n° Z-5.271, par titre
- Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-5.271, par titre

MOTION DE RENVOI

Proposé par : Greg Ericson, maire adjoint

Appuyé par : Eric Megarity, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le point 7.4 ne soit pas reporté, car la connexion avec le demandeur a été rétablie.

ADOPTÉ

Suite de l'audience publique

Paul Dayton, le demandeur, poursuit ses explications sur l'agencement du projet et la façon dont la décision a été prise. Il précise qu'il a été suggéré d'inclure plus d'unités de logement abordable.

Proposé par : Ruth Breen, conseillère municipale

Appuyé par : Jocelyn Pike, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton procède à la première lecture par titre de l'arrêté n° Z-5.271, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton.

ADOPTÉ

Proposé par : Ruth Breen, conseillère municipale

Appuyé par : Jocelyn Pike, conseillère municipale

QUE le conseil municipal de Fredericton procède à la deuxième lecture par titre de l'arrêté n° Z-5.271, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton.

ADOPTÉ

(Le conseiller Henri Mallet quitte la rencontre à 20 h 46)

RAPPORT DE COMITÉ

Comité sur la communauté habitable (21 juillet 2022)

Le conseiller municipal Eric Megarity, président du Comité sur la communauté habitable, donne un aperçu des points saillants de sa réunion du 21 juillet 2022.

Points saillants :

- Rapport du président de la Commission des arbres
- Étude Cricket du consultant Sierra Planning and Management
- Résultats du projet pilote « Mai sans tondeuse » présentés par le stratège environnemental
- Rapport du personnel sur les bancs de parc à être présenté à la prochaine réunion du Comité sur la communauté habitable
- Embauche de Bobby Despres comme nouveau gestionnaire des loisirs et du tourisme
- Information sur les Timbres de Pâques.

RAPPORTS DU COMITÉ PLÉNIER

Entente de renouvellement du site web

Proposé par : Jocelyn Pike, conseillère municipale

Appuyé par : Greg Ericson, maire adjoint

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve par la présente l'adjudication du contrat découlant de la demande de propositions P22-07, Réaménagement du site web de la Ville de Fredericton et de Tourisme Fredericton, à Upanup Studios Inc., fournisseur ayant obtenu la note la plus élevée et répondant aux exigences concernant la prestation de services de réaménagement, d'hébergement et d'entretien du site web comme décrit dans la demande de propositions, pour un montant total fixe de deux cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt-six dollars et vingt-cinq cents (289 586,25 \$), TVH comprise, pour une durée de cinq (5) ans commençant le 1^{er} août 2022 et se terminant le 31 juillet 2027;

QUE le conseil municipal approuve et autorise par la présente l'entente entre The City of Fredericton et Upanup Studios Inc. (l'« entente ») en ce qui concerne la prestation de services de réaménagement, d'hébergement et d'entretien du site web; **QUE** la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'entente au nom de la municipalité et les autres documents juridiques nécessaires pour faciliter l'exécution de l'entente et de la présente résolution.

ADOPTÉ

AUTRES QUESTIONS

Commission de services régionaux de la capitale (CSR-11)

Le maire adjoint Greg Ericson, représentant du conseil auprès de la CSR-11, mentionne qu'il n'a rien à rapporter avant le mois d'août.

MOTION EXCUSANT UNE ABSENCE

Proposé par : Kevin Darrah, conseiller municipal

Appuyé par : Ruth Breen, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE la conseillère municipale Cassandra LeBlanc soit excusée de la séance ordinaire du 25 juillet 2022.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par : Mark Peters, conseiller municipal

Appuyé par : Jocelyn Pike, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20 h 54.

ADOPTÉ

Kate Rogers
Mairesse

Jennifer Lawson
Secrétaire municipale